

Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire, l'étudiant en odontologie doit accomplir au cours du troisième cycle court (6ème année) un stage actif d'initiation à la vie professionnelle auprès d'un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé. Ce stage, d'une durée minimale de 250 heures, doit permettre à l'étudiant de mettre en application dans le cadre d'une autonomie contrôlée les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Vous souhaitez participer à la formation de vos futurs confrères en devenant maître de stage agréé ?

Quelles sont les conditions à remplir ?

Pour devenir maître de stage, vous devez :

- ➔ Justifier d'au moins 3 années d'exercice professionnel (arrêté du 08 avril 2013)
- ➔ Ne pas être inscrit sur la liste des spécialistes en ODF ou chirurgie orale
- ➔ Renseigner une demande d'agrément (cf recto) auprès du département facultaire Odontologie-UFR3S :

l'agrément est donné par le Vice Doyen de département facultaire après avis favorable du Conseil départemental de l'Ordre. La durée de l'agrément est de 3 ans, renouvelable sur demande.

Quels sont les engagements du maître de stage ?

Le maître de stage s'engage à :

- ➔ Mettre à disposition du stagiaire un plateau technique conforme aux recommandations et à la réglementation
- ➔ Consacrer le temps nécessaire à la formation du stagiaire et être disponible lorsque l'étudiant prend en charge les patients ;
- ➔ N'accueillir qu'un seul stagiaire à la fois

Quelles sont les démarches une fois l'agrément reçu ?

Avant le démarrage du stage :

- ➔ Etablir et signer la convention de stage qui fixe les conditions de stage et le calendrier. Le stage ne pourra débuter qu'une fois la convention signée par l'ensemble des parties et être effectué en dehors des obligations hospitalo-universitaires.
- ➔ Signer la charte d'engagement du maître de stage (cf carnet de stage du stagiaire)
- ➔ Déclarer à son assurance en responsabilité professionnelle l'accueil du stagiaire

Durant le stage

- ➔ Etablir et signer un avenant à la convention de stage si des modifications de modalités sont envisagées (modification de la période de stage par prolongation ou par changement des journées ou demi-journées de présence)

A la fin du stage du stage :

- ➔ Compléter le carnet de stage du stagiaire

Puis-je combiner le stage actif avec un contrat de remplacement ou de collaboration ?

Le stage actif n'empêche pas la mise en place d'un contrat de remplacement ou de collaboration chez le même praticien si les périodes ne chevauchent pas celles du stage.

IMPORTANT

Le praticien doit impérativement être en possession d'une assurance en responsabilité professionnelle comportant une clause particulière considérant comme tiers les stagiaires qu'il accueille et prévoyant que les faits dommageables causés par les stagiaires ou dont ils peuvent être victimes sont pris en charge en sa qualité de commettant.

Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle

Demande d'agrément en qualité de Maître de stage

(Demande à adresser au département facultaire UFR3S-Odontologie _ Service de scolarité par mail à l'adresse t1-odonto-scol@univ-lille.fr après obtention du visa du Conseil départemental de l'Ordre
Attention : délai de réponse du Conseil de l'Ordre entre 1 et 2 mois selon le calendrier des sessions ordinaires)

Nom : _____

Prénom : _____

Année d'obtention du diplôme (thèse) _____

N° d'inscription au Tableau de l'Ordre : _____

Département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Email : _____

Tél : _____

Demande auprès du département facultaire UFR3S-Odontologie à être **agréé en qualité de Maître de Stage** afin d'accueillir un étudiant de 6^e année

- certifie remplir les conditions nécessaires pour être maître de stage
- déclare avoir pris connaissance de la charte d'engagement du maître de stage disponible dans le carnet de stage.

Fait à _____, le _____ Cachet professionnel et Signature (originale) du praticien	Avis du Conseil départemental de l'Ordre <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date, cachet et signature
Décision du Vice-doyen du département facultaire UFR3S-Odontologie Agrément accordé <input type="checkbox"/> Agrément refusé <input type="checkbox"/>	